



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'ESSONNE

Association Loi 1901
Siège social : 10 bis square Lamartine
91000 EVRY

Exercice clos le 31 août 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE L'ESSONNE
Association Loi 1901
Siège social : 10 bis square Lamartine
91000 EVRY

Exercice clos le 31 août 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de l'Essonne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 794 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 807 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 788 sur 810 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 36 936,10 €, le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans douze comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "*erreurs débitrices*", est inclus dans le poste "*autres créances*". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 9 janvier 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DE L'ESSONNE

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles	2 292	2 292			FONDS PROPRES		
Terrains					Fonds propres (avant affectation)	379 037	348 689
Constructions					Report à nouveau	3 218 225	3 093 989
Matériels d'activités	746	746			Résultat de l'association	190 806	106 960
Autres immobilisations corporelles	21 289	19 734	1 555	2 740	Subventions d'investissement		
Immobilisations en cours					Total	3 788 067	3 549 638
Autres prêts et titres immobilisés					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Dépôts et cautionnements					Fonds dédiés		
Total	24 327	22 772	1 555	2 740	Provisions pour risques		
					Provisions pour charges	23 023	21 180
					Total	23 023	21 180
ACTIF CIRCULANT							
Stocks	3 202		3 202		DETTES		
Coopératives et usagers divers	8 601	4 000	4 601		Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE					Fournisseurs	7 060	3 887
Autres créances (dont erreurs débitrices)	51 137		51 137		Dettes fiscales et sociales	28 134	24 362
Charges constatées d'avance	1 798		1 798		Comptes courants OCCE	8 177	1 531
Trésorerie	3 792 190		3 792 190	3 578 475	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	20	889
Total	3 856 927	4 000	3 852 927	3 598 747	Produits constatés d'avance		
					Total	43 392	30 670
TOTAL	3 881 254	26 772	3 854 482	3 601 487	TOTAL	3 854 482	3 601 487

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DE L'ESSONNE

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	1 934 936	1 976 878
Ventes de produits	2 352 886	2 589 126
Prestations de service et animations	1 531 600	1 229 790
Subventions d'exploitation	1 368 691	1 418 216
Dons et Mécénat		
Contributions financières	438 351	365 138
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	58 682	86
Total	7 685 145	7 579 233
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 213 946	1 405 609
Variation des stocks de fournitures à céder	60	194
Autres achats et charges externes	5 838 251	5 730 963
Aides financières	132 129	118 152
Impôts et taxes	5 001	2 379
Salaires	31 393	30 909
Cotisations sociales	11 166	11 190
Cotisations reversées	188 005	171 106
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	65 546	55 961
Dotations aux dépréciations		1 000
Dotations aux provisions	1 843	1 808
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	81 660	-0
Total	7 569 000	7 529 271
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	116 145	49 963
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	79 759	76 778
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	79 759	76 778
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	79 759	76 778
RESULTAT COURANT (I + II)	195 905	126 740
Produits exceptionnels		99 097
Charges exceptionnelles		110 827
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		-11 730
Impôts sur les bénéfices	5 099	8 050
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	190 806	106 960
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	18 000	18 000
Bénévolat	467 679	472 093
Total	485 679	490 093
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	18 000	18 000
Personnel bénévole	467 679	472 093
Total	485 679	490 093

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DE L'ESSONNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2025. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de “permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	3 854 481,87 €	3 601 487,34 €
Résultat de l'exercice :	190 805,72 €	106 960,29 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	807	810
dont coopératives et foyers agrégés :	794	788
dont coopératives et foyers non agrégés :	13	22
Nombre de coopérateurs :	144 439	144 943
Heures de bénévolat du siège départemental	850	850
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	16 157	16 317
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	9	9 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	467 679 €	472 093 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit globalement dans la continuité de l'exercice précédent. Il est à noter une relative baisse des dépenses des coopératives agrégées expliquant l'amélioration de l'excédent des coopératives agrégées.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC.

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

AD OCCE DE L'ESSONNE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	190 805,72	dans	40 678,78 pour le siège départemental
		dans	150 126,94 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	51 137,00	dans	14 200,90 pour le siège départemental
		dans	36 936,10 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans		12	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	20,35	dans	20,35 pour le siège départemental
		dans	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Trésorerie :	3 792 190,12	dans	460 774,28 pour le siège départemental
soit en moyenne environ			3 331 415,84 pour les C.R.F. agrégés,
			4 195,74 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation	65 545,58	dans	1 185,27 pour le siège correspondant aux amortissements
amortissements et gros équipement :		dans	64 360,31 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
Total des produits :	7 764 904,56	dans	81,06 par C.R.F. agrégé.
soit en moyenne environ		dans	476 375,54 pour le siège départemental
Total des charges :	7 574 098,84	dans	7 288 529,02 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		dans	9 179,51 par C.R.F. agrégé.
Résultat net moyen :			435 696,76 pour le siège départemental
			7 138 402,08 pour les C.R.F. agrégés,
			8 990,43 par C.R.F. agrégés
			189,08 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,9	0,9
Total	2,9	2,9

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :	Retkoop	
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	794	778
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	98%	96%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	750	747
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	22	19
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	804	808
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	4	4
Participants aux séances de formation (estimation)	77	76

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DE L'ESSONNE

ACTIF	31.08.2025			31.08.2024	PASSIF	31.08.2025	31.08.2024
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net			31.08.2024	31.08.2024
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 292	2 292			Fonds propres (avant affectation)	379 037	348 689
Terrains					Résultat du siège de l'association	40 679	30 347
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	746	746			Total	419 715	379 037
Autres immobilisations corporelles	21 289	19 734	1 555	2 740	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	23 023	21 180
Total	24 327	22 772	1 555	2 740	Total	23 023	21 180
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 202		3 202	3 262	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	8 601	4 000	4 601	5 958	Fournisseurs	7 060	3 887
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	28 134	24 362
Autres créances	14 201		14 201	3	Comptes courants OCCE	8 177	1 531
Charges constatées d'avance	1 798		1 798	592	Autres dettes	20	151
Trésorerie	460 774		460 774	417 593	Produits constatés d'avance		
Total	488 575	4 000	484 575	427 408	Total	43 392	29 932
Total	512 902	26 772	486 130	430 148	Total	486 130	430 148

AD OCCE DE L'ESSONNE

	2024/2025	2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	245 666	246 483
Ventes de produits	1 301	2 417
Prestations de service et animations	35 881	37 612
Subventions d'exploitation	109 438	89 774
Dons et Mécénat		
Contributions financières	3 931	3 647
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	399	86
Total	396 616	380 019
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	911	1 608
Variation des stocks de fournitures à céder	60	194
Autres achats et charges externes	54 147	71 471
Aides financières	132 129	118 152
Impôts et taxes	5 001	2 379
Salaires	31 393	30 909
Cotisations sociales	11 166	11 190
Cotisations reversées	192 763	177 130
Dotations aux amortissements	1 185	2 559
Dotations aux dépréciations		1 000
Dotations aux provisions	1 843	1 808
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	-0	-0
Total	430 598	418 399
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-33 981	-38 380
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	79 759	76 778
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	79 759	76 778
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	79 759	76 778
RESULTAT COURANT (I + II)	45 778	38 398
Produits exceptionnels		-0
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		-0
Impôts sur les bénéfices	5 099	8 050
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	40 679	30 347
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	18 000	18 000
Bénévolat	23 375	23 375
Total	41 375	41 375
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	18 000	18 000
Personnel bénévole	23 375	23 375
Total	41 375	41 375

Au bilan et au compte de résultat du **siege départemental** de l'exercice clos le 31 août **2025**, qui dégage un excédent de **40678,78 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice se situe dans la continuité de l'exercice précédent.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	2 292,09			2 292,09
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	1 852,98			1 852,98
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	15 997,54			15 997,54
Mobilier de bureau	4 184,45			4 184,45
Immobilisations en cours				
Total	24 327,06			24 327,06

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice : NEANT

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	2 292,09			2 292,09
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	1 852,98			1 852,98
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	13 257,66	1 185,27		14 442,93
Mobilier de bureau	20%	4 184,45			4 184,45
Total	21 587,18	1 185,27			22 772,45

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Apprendre en jardinant	24,40
Apprendre en jouant	322,00
Journée de Léa	28,50
Pédagogie coopérative	36,00
Fichier délégué élève	65,00
Agendas coopératifs élèves C2	664,00
Agendas coopératifs élèves C3	434,00
Agendas coopératifs guides enseignants C2	65,00
Agendas coopératifs guides enseignants C3	87,50
Agendas coopératifs maternelle	425,00
Recharges agendas coopératifs maternelle	500,00
Jeux Place de la Loi	200,00
Gobelets réutilisables	<u>350,64</u>
	3 202,04

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	600,60		600,60
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux	8 000,00	4 000,00	4 000,00
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	8 600,60	4 000,00	4 600,60

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Rémunérations (trop versé)	88,90
Solde subvention Classes d'Eau 2024/2025	<u>14 112,00</u>
	14 200,90

7. Trésorerie

Obligations Bred	50 143,00
Parts sociales Bred	44 660,21
Banque	221 515,55
Livret A	93 798,89
Livret casden	0,00
Livret territorial Ile de France	10,00
Compte sur livret	10,00
Intérêts courus	<u>50 636,63</u>
	460 774,28

8. Charges constatées d'avance

Calendriers 2026	237,50
Abonnement SI bureautique photocopieur	354,00
Assoconnect	<u>1 206,00</u>
	1 797,50

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés : NEANT

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Total				

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	21 179,57	1 843,08		23 022,65
Provisions pour charges	21 179,57	1 843,08		23 022,65
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	21 179,57	1 843,08		23 022,65
Dotations / reprises d'exploitation		1 843,08		
Dotations / reprises financières				
Dotations / reprises exceptionnelles				
		Total	1 843,08	

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées : NEANT

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)						
Emprunt (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Total						

5. Fournisseurs

Fournisseurs	3 472,32
Fournisseurs, factures non parvenues	3 588,00
	7 060,32

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	4 978,92
Urssaf	1 168,23
Mutuelle Générale de l'Education Nationale	38,08
Caisse de retraite	647,80
Prévoyance	60,00
Charges sur congés payés	1 881,53
Etat-Prélèvement à la source	93,13
Formation professionnelle continue	347,28
Etat-charges à payer	18 919,04
	28 134,01

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	8 177,19
----------------------	----------

8. Autres dettes

Note de frais M. Belhoul	20,35
--------------------------	-------

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	144 439	144 943
Cotisation nationale par coopérateur	1,28 €	1,22 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,42 €	0,48 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	245 546,30	246 403,10
Cotisations versées à la Fédération	184 881,92	176 830,46
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	184 881,92	176 830,46

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Agence de l'eau Seine Normandie	74 760,00	77 280,00
Trousse à projets	34 678,31	12 494,26
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	109 438,31	89 774,26
Dont reversées aux coopératives	96 978,31	76 894,26

3. Contributions financières

Contributions solidarité des coopératives	3 930,98
---	-----------------

4. Aides financières

Subvention Agence de l'eau	62 440,00
Subvention Trousse à projets	34 678,31
Rêve la planète	4 803,09
Théâtre	12 409,24
Aides à projets	14 711,84
Remboursement 1 ^{ère} adhésion	1 142,40
Mini jardins	222,69
Aide financière aux coops	721,00
	132 128,57

5. Produits exceptionnels

Néant

6. Charges exceptionnelles

Néant

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus : NEANT

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie d'Evry-Courcouronnes, de locaux situé 10 bis square Lamartine (environ 163 m²). Cette mise à disposition a été valorisée sur la base de 1500€/mois soit 18 000€/an.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ xx heures de travail valorisées à 23 375 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• Banque BRED :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Bred (convention du 11/02/2004) approuvé par l'assemblée générale du 05/01/2004. Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	807	810
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	3 743 655,08 €	3 374 312,06€
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	79 759,24€	76 777,72€
Montant des impôts dus par l'AD	4 296,82€	8 050,14€
Montant des intérêts acquis nets après impôts	75 462,42€	68 727,58€
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%